

# Jardinier-ère d'espaces verts en écojardinage

BPA - Niveau V

## Les objectifs de la formation ?

Former des ouvriers qualifiés dans les domaines des travaux paysagers dans le secteur public ou privé en appliquant des techniques écologiques.

## A qui s'adresse la formation ?

La formation BP V s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivant au moment de l'entrée en formation :

- être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an.
- décliner un projet en lien avec la formation

## Les pré requis à l'entrée en formation ?

- Etre majeur, avoir un bon niveau de 3° ou plus et justifier d'une année d'activité professionnelle de tout métier avant l'entrée en formation.
- Justifier d'une bonne condition physique
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale
- EMT (Evaluation en Milieu de Travail) de préférence en entreprise de paysage ou en commune

## Les modalités d'admission ?

Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation

*Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation)*

## L'organisation de la formation ?

Formation par alternance de 1260 heures : 861 h en centre de formation (25 semaines) + 399 h de stage (12 semaines), du 01/09/2015 au 03/06/2016

## Les contenus de la formation ?

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux Aménagements Paysagers » est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

## Unités capitalisables générales

UC G1 - Mathématiques - Informatique - Communication : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	100h
UC G2 - Droit du travail - Protection sociale - Economie d'entreprise et de chantier : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	20h
UC G3 - Ecologie - Prévention et risques du travail : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	20h

## Unités capitalisables spécifiques à l'option

UC O1 - Biologie - reconnaissance et gestion sanitaire des végétaux : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers	70h
UC O2 - Mécanique : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage	70h

## Unités capitalisables de spécialité spécifiques à la spécialité

UC S1 TCE - Connaissance des techniques d'entretien en travaux paysagers Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager	160 h
UC S2 TCE - Connaissance des techniques de création en travaux paysagers Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager	200 h
UC S3 TCE - Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité	95 h

## Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

UCARE 1 - Diversifier son activité professionnelle dans le secteur public, par la mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion durable des espaces verts et naturels	35 h
UCARE 2 - Diversifier son activité professionnelle pour favoriser son insertion dans le secteur privé, par la mise en œuvre des techniques émergentes ou ré-émergente de l'aménagement paysager	35 h

## Modules complémentaires

- Intégrés dans les diverses UC : Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), SST (Sauveteur Secouriste du Travail), PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles)
- Développement Durable (7h), Egalité Femme/Homme (7h), Techniques de Recherches d'emploi (14h)

